

Direction indigène dans la lutte au VIH et au sida

Le droit à des soins de santé équitables et accessibles « pour toute personne sans discrimination » est le moteur de la lutte indigène contre le VIH et le sida. C'est avec des pratiques sages sous une direction indigène en matière de prévention que se concrétise et se met en œuvre le principe de MIPA (participation directe et significative des personnes vivant avec le VIH et le sida), et il faut s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé pour promouvoir l'équité en santé des indigènes sur les plans personnel, familial et collectif.

GIPA : Participation accrue des personnes vivant avec le VIH et le sida

Conformément au principe directeur de GIPA, les personnes vivant avec le VIH et le sida doivent s'engager du début à la fin des mesures publiques, des programmes et des initiatives en matière de recherche et de politique. Pour atteindre l'objectif GIPA, il faut s'engager à inciter la participation tout en évaluant les ressources que cela nécessite et ce que les gens ont à offrir. La mise en pratique de GIPA peut exiger de la formation, du mentorat et de l'évaluation dans certaines situations.

- GIPA est une approche basée sur les droits de la personne et est mondialement reconnue comme étant une « pratique exemplaire ».
- GIPA élimine des obstacles et, en ne séparant pas les personnes vivant avec le VIH et le sida de celles travaillant à la lutte contre le VIH et le sida, elle permet de réduire la stigmatisation et d'accroître les occasions de collaboration.
- GIPA reconnaît le caractère unique et précieux des perspectives apportées.
- GIPA renforce l'autonomie par la participation.

La prévention : Tout le monde en profite

Il peut être difficile de maintenir un engagement à la hauteur de GIPA, car les efforts pour mettre en œuvre le principe de GIPA ne portent pas toujours fruit, ce qui peut donner l'impression que des figurants sont inclus pour donner une bonne impression. C'est pour remédier à cette lacune qu'a été élaboré le principe de l'engagement significatif des personnes vivant avec le VIH et le sida (MEPA), où on valorise l'inclusion plutôt que l'exclusion. Ensuite approfondi pour y inclure l'intégrité et l'incorporation de l'autodétermination, il a été rebaptisé MIPA, reflétant l'implication significative des personnes vivant avec le VIH et le sida. Les principes directeurs de MIPA ont ensuite progressé afin d'inclure les concepts de participation authentique, de grande portée, et d'enrichissement pour quiconque y participe et pour l'œuvre.

L'élaboration d'initiatives de prévention menées par des indigènes vivant avec le VIH et le sida (IVVS) est essentielle pour lutter adéquatement contre la transmission du VIH et du sida dans les communautés indigènes, comme une telle approche :

- Est une forme de sensibilisation et de validation en matière de recherche, de modèles de traitement et de prestation de services pour enrayer les actuelles conséquences de la colonisation, la discrimination, la pauvreté et la stigmatisation.
- Comporte de l'éducation par des pairs, ce qui construit la crédibilité et la valeur dans la communauté.



fiche
info

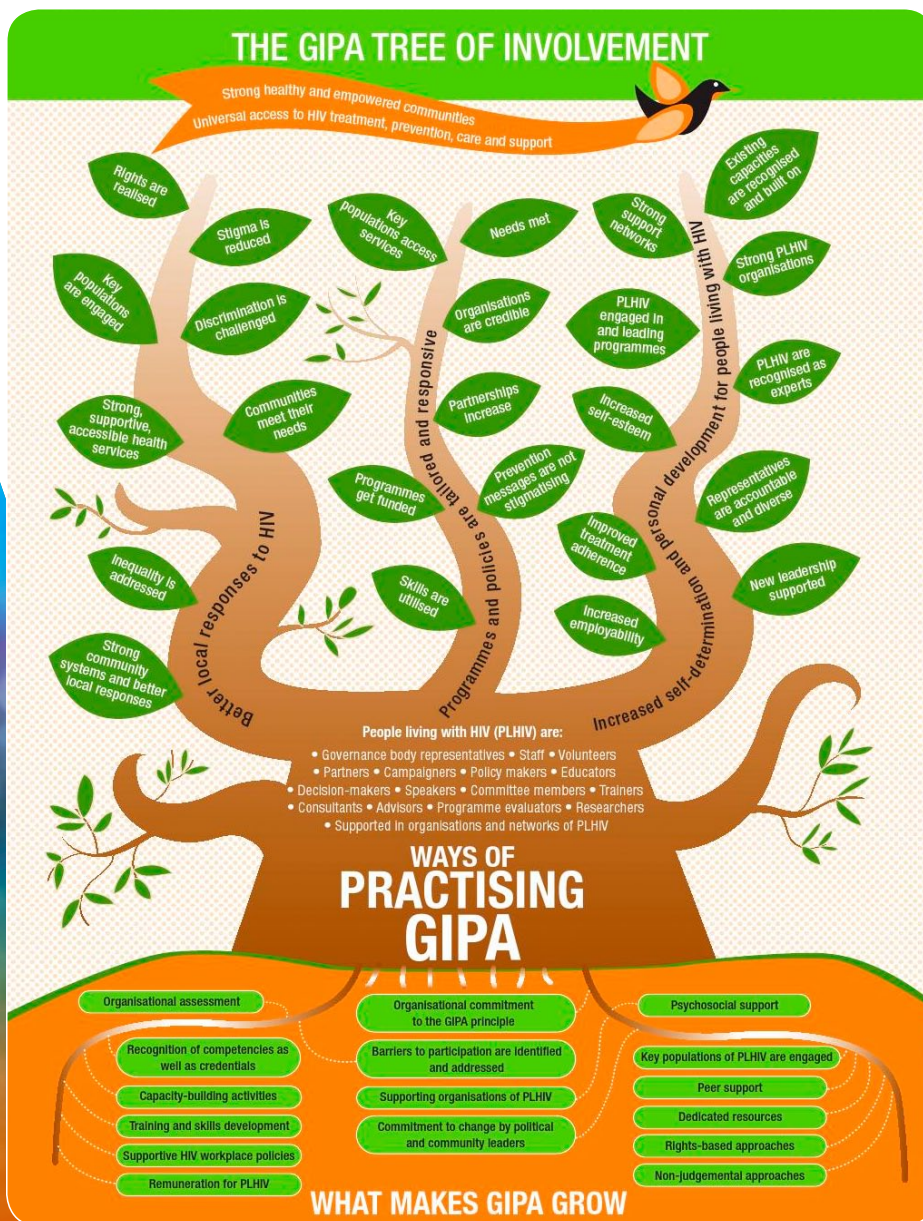
FICHE INFO – Direction indigène dans la lutte au VIH et au sida

- Renforce l'autonomie chez les personnes les plus affectées en leur offrant la possibilité de faire partie de la solution dans leur collectivité et en éliminant l'approche paternaliste dans les systèmes de prestation de services.
- Informe et améliore l'efficacité d'initiatives de lutte contre le VIH visant à promouvoir les pratiques sexuelles protégées, la réduction de méfait et l'élimination de la stigmatisation.

Exemples d'initiatives menées par des IVVS en matière de GIPA et de MIPA

- Participation dans l'élaboration et la surveillance de politiques en matière de VIH et influence dans la réforme de politiques sociales.
- Contribution à l'élaboration de planification et de programmation stratégiques, du tout début du projet jusqu'à sa mise en œuvre, en passant par la conception; au suivi et à l'évaluation d'activités.

- Participation comme membre d'un conseil d'administration ou d'un conseil autre.
- Embauche dans des organismes qui servent directement les IVVS et les personnes à risque de contracter le VIH.
- Prestation de formation et éducation des pairs, personne-ressource pour une consultation ou des conseils en matière d'acquisition de capacités.
- Défense des droits en participant à des campagnes de sensibilisation et des événements publics pour améliorer l'accessibilité d'un service et pour mobiliser les ressources, spécialement en matière de réformes législatives et d'inclusion de la recherche.



Référence : Tiré de GIPA good practice guide. Téléchargeable au : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=90524 and www.gnplus.net/en/resources/empowerment-of-people-living-with-hiv-a-their-networks/item/47-good-practiceguide